



Assemblée générale

Distr. générale
19 octobre 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session

Point 15 de l'ordre du jour

Culture de paix

Promotion d'une culture de paix, du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Dans le présent rapport, soumis en application des résolutions [74/21](#) et [74/23](#) de l'Assemblée générale, le Secrétaire général donne une vue d'ensemble des mesures prises par les États Membres et le système des Nations Unies pour promouvoir une culture de paix et du dialogue entre les religions et les cultures. On y trouve une présentation des principales tendances et des grands enjeux en la matière, ainsi qu'une description de l'intensification des activités et des progrès réalisés au cours de la période allant de mai 2019 à avril 2020.



I. Introduction

1. Dans ses résolutions [74/21](#) sur la suite donnée à la Déclaration et au Programme d'action en faveur d'une culture de paix et [74/23](#) sur la promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-quinzième session, un rapport sur l'application de ces résolutions par le système des Nations Unies. Le présent rapport a été rédigé sur la base des éléments d'information fournis par 27 entités des Nations Unies¹.

2. Plus de deux décennies après les proclamations par l'Assemblée générale de l'an 2000 Année internationale de la culture de la paix puis de la période 2001-2010 Décennie internationale de la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence au profit des enfants du monde, qui ont été suivies de la proclamation de la période 2013-2022 Décennie internationale du rapprochement des cultures, le système des Nations Unies reste fermement attaché à la promotion d'une culture de paix.

3. La notion de culture de paix offre un cadre propice à la réflexion et suscite l'action politique. Elle repose sur l'idée que la paix est fragile et doit faire l'objet d'une quête permanente. Depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, cette idée a évolué au-delà des notions traditionnelles de sécurité pour englober les nouveaux obstacles à la création de sociétés pacifiques, notamment la montée de l'injustice sociale, la vitesse exponentielle des communications, les violations des droits de la personne, la normalisation des discours haineux, la crise climatique, la menace du terrorisme, l'influence potentiellement perturbatrice de l'intelligence artificielle et, plus récemment, la propagation de graves pandémies telles que celle liée à la maladie à coronavirus (COVID-19). L'instauration d'une culture de paix va de pair avec l'observation des droits humains, le respect de la diversité et l'édification de sociétés plus justes. À mesure que les sociétés deviennent plus multiculturelles, multiethniques et multireligieuses, nous devons investir davantage dans la cohésion sociale et admettre que la diversité est une richesse et non une menace. Chaque communauté doit avoir le sentiment que son identité est respectée, tout en faisant partie intégrante de la société.

4. Cet engagement pour la paix est essentiel à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable doit être l'occasion d'élaborer des démarches plus préventives et inclusives qui garantissent la participation des femmes, des jeunes et

¹ Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Équipe spéciale interinstitutions sur la religion et le développement, Organisation internationale du Travail, Organisation internationale pour les migrations, Union internationale des télécommunications, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Division du développement social inclusif du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, Bureaux de la coordination du développement, Programme des Nations Unies pour le développement, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Programme des Nations Unies pour les établissements humains, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Bureau de la prévention du génocide et de la responsabilité de protéger, Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, Fonds des Nations Unies pour la population, Université des Nations Unies, Volontaires des Nations Unies et Organisation mondiale du tourisme.

des groupes vulnérables, marginalisés et non-représentés. L'objectif de ne laisser personne de côté doit être une priorité pour la paix.

5. La pandémie de COVID-19, qui a commencé à sévir dans les derniers mois de la période considérée, a particulièrement mis au jour les problèmes existants. La discrimination et les inégalités structurelles, déjà généralisées, ont été attisées, révélant l'ampleur alarmante avec laquelle le racisme et la xénophobie sous toutes leurs formes, mais aussi l'exclusion et l'inégalité de genre, en particulier l'augmentation de la violence contre les femmes, continuent de détruire les sociétés. Nombre de ces problèmes étaient en effet endémiques avant même que la pandémie ne s'installe. Cette crise humaine touche tous les domaines de la vie, anéantit les moyens de subsistance et affaiblit les fondations des sociétés pacifiques. Les répercussions économiques de la pandémie pèsent lourdement sur les États les plus touchés par les conflits, en particulier ceux qui sont actuellement en proie à un conflit ou à une crise humanitaire. À mesure que la dévastation prend de l'ampleur, la confiance dans les institutions publiques et les dispositifs démocratiques s'érode, même dans les pays les plus développés. La COVID-19 menace et rend vulnérable la santé des personnes, mais aussi les économies, les sociétés, et notre avenir.

6. La vulnérabilité du monde nous renvoie à notre humanité commune. Ce message était au cœur de l'appel du Secrétaire général à un élan de solidarité et d'espoir dans toutes les confessions, qu'il a lancé compte tenu du rôle crucial des chefs religieux dans la lutte contre la pandémie. Face à cette crise sans précédent, les actes de solidarité se sont multipliés, dépassant les origines culturelles, les traditions religieuses, les systèmes politiques et les frontières géographiques, et de nombreuses mains se sont tendues vers les plus vulnérables. De nouveaux modes de communication et de nouvelles formes de résilience sont apparus, reflétant les principes fondamentaux du dialogue entre les cultures, sur lesquels reposent la cohésion sociale, l'inclusion et la résilience. La musique a été un véritable vecteur de lien social pour personnes isolées, et les jeunes du monde entier ont créé des plateformes pour lutter contre la désinformation, sensibiliser les populations et aider les personnes âgées. Ces précieuses formes de dialogue ont été d'un grand réconfort et ont permis aux uns et aux autres de rester interconnectés. Elles ont en outre renforcé la profonde interdépendance d'un monde globalisé. Manifestations d'espoir, elles ont aussi montré qu'il était plus facile de se rétablir en s'unissant. Le dialogue entre les cultures et les religions peut contribuer à mettre cette solidarité au service de l'instauration d'une culture de la paix.

7. Il faut donc suivre ces exemples d'espoir et de solidarité et placer la culture de paix au cœur de la coopération et de l'action menée à l'échelle mondiale. Cela signifie qu'il faut mettre fin à l'injustice et à la discrimination fondée sur le genre, l'origine ethnique, la religion, le handicap ou l'orientation sexuelle ; il faut s'attaquer aux inégalités profondément enracinées, qui sont un frein à la dignité et aux chances pour tous ; il faut améliorer les systèmes de protection sociale, notamment en faveur des plus vulnérables, en faisant en sorte qu'ils reposent sur une couverture médicale universelle et la possibilité d'un revenu minimum universel, comme cela est visé dans l'objectif premier d'éradication de la pauvreté ; il faut rendre accessible à toutes et tous une éducation de qualité, celle-ci étant une des conditions essentielles du progrès et permettant aux nouvelles générations de comprendre les histoires qu'elles ont en commun ; il faut enfin que nous agissions dans l'intérêt de notre planète, et non contre elle, en respectant ses limites et en ayant conscience de nos responsabilités mutuelles et envers les générations futures.

II. Mener une action coordonnée pour renforcer la promotion d'une culture de paix et du dialogue entre les religions et les cultures

8. Les enjeux de la culture de paix et du dialogue entre les religions et les cultures sont tels que l'Organisation des Nations Unies doit agir avec vigueur et tirer parti des savoir-faire existants dans plusieurs piliers. Une collaboration efficace dans l'action menée en faveur de la paix et de la sécurité, de l'aide humanitaire, du développement et des droits de la personne, notamment des analyses plus poussées des moteurs de la violence et de la vulnérabilité, contribue à mieux identifier et mobiliser les acteurs et les institutions dont les travaux sont axés sur les facteurs structurels et consistent à élaborer des mesures incitatives, à façonner les comportements et à développer des moyens d'action. Au fil du temps, les entités des Nations Unies ont fait des progrès dans leur manière de s'engager en faveur de la prévention et du règlement des crises, selon leurs mandats et leurs avantages comparatifs respectifs.

9. La réforme du système des Nations Unies pour le développement, en particulier le lancement du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et l'attribution de nouvelles fonctions de direction aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents, ont permis à l'Organisation de renforcer la coordination entre les piliers et de mener une action plus intégrée au niveau des pays. Ces changements sont particulièrement importants compte tenu de la complexité et de l'interconnexion croissantes des crises et du rôle central du Programme 2030 dans la lutte contre les causes profondes des crises et des vulnérabilités. Des conseillères et conseillers pour la paix et le développement ont été déployés dans les bureaux de certains coordonnateurs résidents pour répondre aux défis propres à chaque pays. Les analyses et l'action qu'ils mènent conjointement sur le terrain permettent de répondre de manière adaptée aux besoins des pays. En outre, leurs activités donnent aux pays les moyens de mieux s'approprier les programmes et permettent aux institutions de collaborer davantage au niveau national.

10. De même, l'action de l'ONU en matière de consolidation de la paix est, de plus en plus, envisagée de manière intégrée et directement liée aux activités menées en faveur d'une culture de paix. Elle s'appuie sur les savoir-faire dont sont dotés les trois piliers d'action des Nations Unies que sont la paix et la sécurité, les droits de l'homme et le développement, et les agents humanitaires. Son objectif est de prévenir le déclenchement, l'intensification, la poursuite ou la récurrence de conflits. En outre, l'Organisation s'est efforcée de mener une action plus souple, qu'elle a renforcée au moyen d'autres priorités stratégiques, notamment la Stratégie et le Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine, le Plan d'action des Nations Unies pour la protection des sites religieux, le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et le pacte mondial sur les réfugiés. Le dialogue et le respect de la diversité font partie intégrante de ces stratégies et nécessitent une coopération intégrée ainsi que l'expertise et les ressources communes aux entités concernées.

11. Face au recul manifeste des droits de la personne et à l'apparition de nouveaux défis complexes en la matière, le Secrétaire général a lancé, le 24 février 2020, un appel à l'action en faveur des droits humains², dans lequel il a rappelé que ces derniers sous-tendaient l'action de l'ONU dans l'ensemble des organismes qui lui sont apparentés. Cet appel distingue sept domaines dans lesquels un effort concerté est

² « La plus haute aspiration : un appel à l'action en faveur des droits humains », disponible à l'adresse suivante : https://www.un.org/sg/sites/www.un.org.sg/files/atoms/files/La_plus_haute_aspiration_Un_appel_a_l%27action_en_faveur_des_droits_humains_French.pdf.

nécessaire à court terme, soit qu'il s'agisse de saisir les possibilités de faire progresser ces droits, soit qu'il faille en empêcher le recul. Ces domaines sont les suivants : a) les droits au cœur du développement durable ; b) les droits en période de crise ; c) l'égalité des genres et l'égalité des droits pour les femmes ; d) la participation citoyenne et l'espace civique ; e) les droits des générations futures, en particulier la justice climatique ; f) les droits au cœur de l'action collective ; g) de nouveaux possibles pour les droits humains. Le système des Nations Unies s'efforce de donner vie à cet appel à l'action pour contribuer à la réalisation de la « plus haute aspiration » énoncée dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, un espoir encore trop lointain pour un trop grand nombre de personnes.

12. La période considérée dans ce rapport a été marquée par plusieurs jalons importants, qui ont catalysé des actions interinstitutionnelles en faveur d'une culture de paix et souligné le rôle capital du dialogue entre les cultures et les religions. L'année 2020 correspond à l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies, au vingtième anniversaire de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, au vingt-cinquième anniversaire du Programme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, au cinquième anniversaire de la résolution [2250 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité sur les jeunes, la paix et la sécurité, et au soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. La décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable a donné un nouvel élan qui a renforcé l'action menée dans ce domaine.

Encadré 1

Miser sur une action multipartite pour prévenir les attaques contre les sites religieux

Le Plan d'action des Nations Unies pour la protection des sites religieux a été lancé en septembre 2019, au lendemain des attaques perpétrées contre des mosquées en Nouvelle-Zélande. Dirigé par l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies, ce Plan d'action propose une approche multidimensionnelle et multipartite de la prévention des attaques contre les sites religieux, la préparation à celles-ci et la lutte contre celles-ci. Des consultations menées avec des États Membres et des chefs religieux ont permis de mettre en commun les meilleures pratiques et ont mis en évidence l'importance de la prévention, de la solidarité, de l'éducation et de l'adoption d'une approche multidimensionnelle dans la sauvegarde des sites religieux. Conformément aux recommandations du Plan d'action, l'Alliance des civilisations s'est associée au Programme opérationnel pour les applications satellitaires en vue d'élaborer un plan de travail permettant de cartographier les sites religieux dans le monde. De même, une campagne de communication mondiale a été menée auprès des jeunes et de la communauté des croyants pour renforcer l'attachement du public aux sites religieux, encourager le respect et la compréhension, et responsabiliser tous les peuples afin qu'ils protègent ces sites, indépendamment de leur religion ou de leur croyance.

13. L'avènement d'une culture de paix à tous les niveaux ne sera possible qu'avec la mobilisation et la participation des jeunes. On observe des signes prometteurs dans l'ensemble du système des Nations Unies, indiquant que les activités sont progressivement axées sur les priorités des jeunes dans toute une série de domaines, tels que la consolidation de la paix, l'éducation, le patrimoine, les arts et le sport.

Néanmoins, bien que les jeunes participent à un large éventail d'activités et en soient bénéficiaires, ils restent souvent en marge des processus de planification et de décision (voir [S/2020/167](#)). La bonne exécution du programme relatif aux jeunes et à la paix et la sécurité, défini par les résolutions [2250 \(2015\)](#), [2419 \(2018\)](#) et [2535 \(2020\)](#) du Conseil de sécurité, permettra de mieux tirer parti de l'engagement des jeunes et de leurs contributions positives et proactives. Des efforts sont également déployés pour faire en sorte que les jeunes participent véritablement aux processus de paix³.

14. De même que les jeunes, les femmes se heurtent à des obstacles importants qui les empêchent de participer pleinement aux processus sociaux et politiques. La pleine, égale et véritable participation des femmes doit être au cœur de toutes les stratégies de prévention et de règlement des conflits et des efforts de redressement après un conflit. Autrement dit, il faut non seulement dénoncer et combattre la discrimination et les préjugés fondés sur le genre dans la planification et la prise de décision, mais aussi veiller à ce qu'il existe des fondations solides permettant la participation inclusive des femmes. Il existe suffisamment de connaissances et de bonnes pratiques sur lesquelles s'appuyer, telles que la conception de processus de paix inclusifs. Celles-ci devraient être utilisées et encouragées par les médiateurs. Cependant, la cause principale de l'absence de progrès demeure l'absence de volonté politique, en particulier de la part des parties à un conflit, d'honorer pleinement les engagements mondiaux pris dans le cadre des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, à tous les stades des processus de paix. Dans l'ensemble, les progrès réalisés à l'échelle mondiale concernant l'exercice du droit des femmes à participer de manière égale et véritable aux décisions concernant l'avenir de leur pays à tous les stades des processus de paix restent insuffisants. Alors que nous célébrons le vingtième anniversaire de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité, nous devons redoubler d'efforts pour placer les femmes au centre du programme relatif à paix.

Encadré 2

Renforcer la résilience mondiale contre les discours de haine

La Stratégie et le Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine, lancés en juin 2019 et mis en œuvre dans tout le système des Nations Unies par le Bureau de la prévention du génocide et de la responsabilité de protéger, visent à lutter contre la propagation et l'utilisation croissantes des discours de haine à l'échelle mondiale. Élaborée par 14 entités des Nations Unies, la Stratégie contient 13 engagements visant à lutter contre les causes profondes et les moteurs des discours de haine et leurs effets sur les sociétés tout en défendant le droit à la liberté d'opinion et d'expression. Elle a donné lieu à l'élaboration de sept plans d'action qui, adaptés à des contextes spécifiques, ont été mis en œuvre au niveau national grâce à l'assistance technique fournie par le Bureau à huit entités des Nations Unies sur le terrain.

15. Les discours de haine, qu'ils sévissent en ligne ou hors ligne, sont un fléau dont l'alarmante persistance compromettent les droits humains à travers le monde. Ils sont une menace pour les valeurs démocratiques, la stabilité sociale et la paix. Ils sont souvent enracinés dans l'intolérance, la peur et la violence. Ils ont une incidence sur de nombreux domaines d'action des Nations Unies, notamment la protection des

³ Par exemple, le Colloque international sur la participation des jeunes aux processus de paix, qui s'est tenu à Helsinki les 5 et 6 mars 2019 et se tiendra au Qatar en novembre 2021 ; voir également Ali Altiok et Irena Grizelj, « We are here: an integrated approach to youth-inclusive peace processes » (avril 2019).

droits humains, la lutte contre la violence fondée sur le genre et le renforcement de la protection des civils. Seule une action coordonnée permettra de s'attaquer aux causes profondes et aux moteurs de ces discours, ainsi qu'à leurs conséquences sur les victimes et la société de façon plus générale. Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et le Département des opérations de paix, par exemple, travaillent ensemble pour approfondir la compréhension transversale des environnements qui favorisent les discours de haine, et des entités des Nations Unies telles que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ont élaboré des plans d'action fondés sur les droits humains qui tirent parti de leurs mandats respectifs pour aborder les domaines principaux de la Stratégie des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine. Face à la montée de ces discours et de la stigmatisation en pleine pandémie de COVID-19, et à l'appui de l'appel du Secrétaire général aux chefs religieux, le Haut-Représentant des Nations Unies pour l'Alliance des civilisations et le Conseiller spécial pour la prévention du génocide ont lancé un appel conjoint à la solidarité, à l'unité et à la compassion, rappelant qu'il fallait renforcer le dialogue entre les religions et les cultures et s'opposer à la stigmatisation et à la polarisation.

Encadré 3

Intelligence artificielle : élaboration d'un plan éthique

Les technologies de l'intelligence artificielle se développent à un rythme sans précédent. Ces technologies, qui peuvent contribuer à résoudre des problèmes complexes, apportent également une immense valeur économique. Elles ont en outre le potentiel de réduire la fracture numérique, non seulement en termes d'accès, mais aussi parce qu'elles façonnent les tendances dans le domaine des technologies et peuvent contribuer à l'instauration d'un monde pacifique. Dans le même temps, les technologies de l'intelligence artificielle suscitent des préoccupations s'agissant des préjugés fondés sur le genre ou sur la race, de la protection de la vie privée et des données, de la montée de la désinformation, de l'exposition numérique des populations à risque et de la protection de l'environnement. Développées par les humains, elles ne sont pas neutres en termes de valeur et ont de profondes implications pour la culture de paix. Ainsi représentent-elles non seulement un tournant technologique, mais aussi un bouleversement anthropologique, et leurs implications éthiques évidentes ont incité les États membres de l'UNESCO à charger l'Organisation d'élaborer un instrument normatif international relatif à l'éthique de l'intelligence artificielle sous la forme d'une recommandation, qui sera présentée en 2021. Fondée sur le plein respect des droits humains et de l'égalité femmes-hommes, et s'inspirant du Plan d'action de coopération numérique du Secrétaire général visant à garantir l'application des recommandations du Groupe de haut niveau sur la coopération numérique, la recommandation s'inspirera des valeurs et principes qui nous unissent pour énoncer des mesures politiques concrètes visant à promouvoir l'éthique dans le domaine de l'intelligence artificielle, à l'intention des États Membres et d'autres parties prenantes. Elle aura ainsi vocation à combler l'absence de cadre international dans ce domaine. Les recommandations de l'UNESCO sur l'éthique de l'intelligence artificielle ont pour objectif de renforcer la diversité et l'inclusion dans le développement des nouvelles technologies.

III. S'appuyer sur les connaissances et les faits pour mieux promouvoir une culture de paix et du dialogue entre les religions et les cultures

16. La valeur du dialogue entre les cultures et les religions est reconnue comme faisant partie intégrante de la prévention et du règlement des crises, en particulier lorsque des griefs identitaires alimentent le conflit. Des analyses supplémentaires permettraient de démontrer concrètement la manière dont une inclusion explicite des aspects interculturels et interreligieux dans ces domaines contribue à un meilleur dialogue. Ces conclusions pourraient également contribuer à mieux utiliser la promotion d'une culture de la paix et du dialogue entre les cultures et les religions pour appuyer l'action menée en amont en faveur de la paix, cette dernière étant une condition essentielle de la réalisation des objectifs de développement durable.

17. Plusieurs entités des Nations Unies ont mis au point des outils permettant d'évaluer plus systématiquement les lacunes existantes et la manière dont le dialogue entre les cultures et les religions peut contribuer à la prévention des crises et au maintien de la paix. Par exemple, en partenariat avec l'Institute for Economics and Peace, l'UNESCO a enrichi la base des données disponibles sur le dialogue entre les cultures. Afin de dresser la carte des contenus diffusés dans les médias sociaux pouvant être source de conflit dans les régions à risque, en particulier les discours de haine visant les femmes et les groupes minoritaires, la cellule d'innovation du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, en collaboration avec les bureaux régionaux et les bureaux de pays des Nations Unies, a mené des projets de recherche en partenariat avec des informaticiens. Ces projets serviront de base aux communications stratégiques des bureaux de pays et à la programmation des analyses communes de pays. Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, par l'intermédiaire de son Groupe de l'appui à la médiation, a également collaboré avec le Network for Religious and Traditional Peacemakers pour examiner la manière dont les acteurs religieux contribuent à la prévention et au règlement des conflits au niveau infranational. En outre, le Groupe de l'appui à la médiation a organisé une formation sur la religion et la médiation afin de doter les membres du personnel des Nations Unies d'outils leur permettant d'intervenir et d'analyser les conflits à dimension religieuse.

18. En 2019, le PNUD a également publié un guide sur la cohésion sociale et la médiation interne portant sur les meilleures façons de concevoir, de mettre en œuvre et de mesurer les résultats des initiatives fondées sur le dialogue pour favoriser une culture de paix au niveau de la communauté. Il a été démontré que des données fiables, désagrégées et accessibles présentent le double avantage de permettre l'élaboration de politiques plus inclusives et de donner aux gens les moyens de prendre des décisions éclairées au sein de leur communauté.

19. Placer les personnes qui bénéficient des activités de recherches au cœur de ses dialogues en les mobilisant et en les faisant participer peut contribuer à mieux déterminer les besoins spécifiques d'un pays et l'appui qu'il convient de lui apporter pour favoriser et maintenir la paix. À titre d'exemple, le Centre de recherche sur les politiques s'engage auprès des jeunes touchés par la guerre dans le cadre des recherches qu'il mène en collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, notamment le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et la Banque mondiale, et auprès des principaux donateurs, afin de mieux comprendre les transitions des conflits vers la paix.

Encadré 4

Faire mieux connaître les peuples autochtones pour favoriser le dialogue et la paix

On estime à 370 millions le nombre d'autochtones dans le monde, lesquels sont répartis dans 90 pays. Les langues, croyances et systèmes de connaissances qui leur sont propres contribuent considérablement à la vitalité et au bien-être des populations, ainsi qu'à la consolidation de la paix et au développement durable. Les peuples autochtones participent de plus en plus aux dispositifs de recherche et de dialogue dans des domaines tels que les changements climatiques, les droits de la personne, le tourisme et les affaires. Créé par le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones a lancé un plan de travail sur deux ans visant à renforcer les connaissances, les technologies et les pratiques des communautés locales et des peuples autochtones face aux changements climatiques. Le Groupe de travail est unique dans le système des Nations Unies par sa composition : la moitié de ses membres sont des représentants d'organisations de peuples autochtones. En 2019, à la suite des recommandations de l'Instance permanente sur les questions autochtones, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes a multiplié les études régionales et les recommandations pratiques visant à réduire l'écart qui existe entre les normes en matière de droits et le quotidien des peuples autochtones. En 2019 également, à l'occasion de la célébration de l'Année internationale des langues autochtones, un plan d'action a été mis en œuvre par l'UNESCO et plusieurs autres parties prenantes en vue de préserver, de revitaliser et de promouvoir les langues autochtones aux niveaux national et international. La plateforme en ligne consacrée à la célébration de l'Année internationale des langues autochtones a enregistré près de 900 manifestations, organisées dans 78 pays. Les peuples autochtones continuent de subir, à plusieurs niveaux, l'exclusion et la marginalisation, ainsi que des violations de leurs droits. Lors d'une réunion d'experts du Département des affaires économiques et sociales sur le rôle des peuples autochtones dans la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 16, il a été souligné que l'incrimination croissante de ces peuples alors qu'ils défendent leurs droits à leur identité, leur culture et leurs terres compromet de manière préoccupante l'instauration d'une culture de paix.

20. Les facteurs de conflit sont souvent multidimensionnels et peuvent être liés à des questions transfrontalières ou régionales, telles que les changements climatiques, la démographie, l'urbanisation, l'économie, les migrations et l'exploitation des ressources naturelles. Comprendre cela a permis à la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) d'axer ses recherches sur l'élaboration, avec ses partenaires, d'un cadre régional d'évaluation des risques, l'objectif étant de mieux comprendre les facteurs et les risques, de prévoir les tendances des conflits violents, des crises humanitaires et de l'instabilité politique dans la région arabe. De même, la récente inclusion de l'analyse multidimensionnelle des risques dans les analyses communes de pays permet de recenser plus précisément les défis spécifiques auxquels font face les minorités ethniques, religieuses et linguistiques dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et dans la pratique de leurs libertés religieuses, ce qui contribue à améliorer les connaissances qui sont nécessaires à l'élaboration de politiques plus inclusives et de mesures adaptées. Cela indique que les risques

interconnectés sont, de plus en plus, envisagés de manière intégrée, et qu'il est possible de donner aux gouvernements les moyens d'y faire face rapidement et efficacement.

IV. Renforcer les capacités pour promouvoir une culture de paix et du dialogue entre religions et cultures

21. Compte tenu de la diversité des facteurs et des parties prenantes qui contribuent à la promotion d'une culture de paix et du dialogue entre religions et cultures, le renforcement des capacités, y compris des compétences, des connaissances techniques et des outils, est une activité importante des entités des Nations Unies. Plusieurs parties prenantes, notamment les décideurs, les professionnels, les femmes et les jeunes, ont été ciblées dans le cadre de ces efforts.

22. Le dialogue, qui est une « méthode douce » extrêmement utile en matière de prévention et de règlement des conflits, peut aider à apaiser les tensions et les différends. Par exemple, à l'approche des élections législatives et présidentielle bissau-guinéennes de 2019, le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau a pris contact avec des groupes interreligieux dans le cadre de son mandat de bons offices et les a encouragés à contribuer à la bonne organisation d'élections pacifiques. En octobre 2019, après avoir tenu une réunion sur la situation politique du pays, les chefs religieux ont publié un communiqué conjoint dans lequel ils prônaient la paix, la tolérance et la participation des populations à la vie démocratique et avaient fait part de leur volonté de servir de médiateurs entre les acteurs politiques. De même, la mise à profit du dialogue a été une caractéristique principale d'une série d'ateliers organisés par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale en mars 2020 pour encourager la coopération dans le domaine de la gestion des ressources en eau transfrontières et renforcer les capacités et les outils de coopération dans la région arabe.

23. Les jeunes, qui représentent 1,85 milliard de personnes dans le monde, ont un rôle important à jouer pour ce qui est de créer les fondements de la paix et d'en garantir la durabilité dans l'avenir. Les initiatives menées par les entités des Nations Unies ont principalement consisté à mettre en place des mécanismes visant à empêcher que les jeunes ne participent à la commission d'actes violents, terroristes ou xénophobes ou qu'ils n'exercent de la discrimination. Il est essentiel que les jeunes soient associés, en tant que partenaires et agents clefs, à la promotion de la paix et de la compréhension entre les cultures. Par exemple, l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies a, dans le cadre de l'exécution de son programme « Young Peacebuilders » dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord et en Espagne, développé les compétences des participants afin qu'ils puissent contribuer davantage à l'instauration d'une paix durable dans leurs communautés. De même, l'appui de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime aux jeunes qui font du volontariat au Mexique a montré que les jeunes participaient largement à la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 16, et qu'il y avait à cet égard un solide soutien politique au niveau infranational dans 15 États du Mexique.

24. L'éducation est un outil essentiel pour promouvoir les valeurs de compréhension, de tolérance et de respect. L'éducation aux droits humains permet aux jeunes, femmes et hommes, de se mobiliser, de plaider et de s'engager en faveur de la prévention des conflits et de la pérennisation de la paix, et de jouer ainsi un rôle de premier plan en tant qu'acteurs pouvant favoriser la transition vers des sociétés plus inclusives, plus pacifiques et plus justes. La quatrième phase (2020-2024) du Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme est en accord

avec la cible 4.7 associée aux objectifs de développement durable et revêt donc une importance particulière pour la promotion d'une culture de paix.

25. À long terme, l'éducation contribue donc à l'édification de sociétés plus égalitaires, plus inclusives et plus résilientes face aux crises. L'UNESCO a poursuivi ses initiatives d'éducation à la citoyenneté mondiale afin de doter les apprenants de tous âges de compétences interculturelles et des aptitudes leur permettant d'être des citoyens informés, engagés et empathiques. En 2019, elle a procédé à une nouvelle analyse des programmes nationaux d'éducation en vue du développement durable et d'éducation à la citoyenneté mondiale, grâce à laquelle elle a démontré les dimensions cognitives, socioémotionnelles et comportementales de l'apprentissage aux niveaux préscolaire, primaire et secondaire dans 10 pays à travers le monde (Costa Rica, Japon, Kenya, Liban, Mexique, Maroc, Portugal, République de Corée, Rwanda et Suède).

26. Plus concrètement, la prévention de l'extrémisme violent est restée au centre des programmes de renforcement des capacités destinés aux jeunes, notamment dans les domaines de l'apprentissage et de l'éducation aux médias et à l'information, tout au long de la période considérée. Par exemple, l'UNESCO et le PNUD ont continué de développer les compétences des jeunes dans le domaine des médias et de l'information afin qu'ils puissent jouer un rôle moteur dans la lutte contre les discours de haine, la détection des informations erronées et de la désinformation, la prévention de l'extrémisme violent et l'édification de sociétés pacifiques. À cette fin, des activités ont été organisées à l'intention des jeunes dans le cadre de la Semaine mondiale de l'éducation aux médias et à l'information, et des projets de renforcement des capacités des jeunes et de formation des formateurs ont été exécutés.

27. Par ailleurs, il subsiste des entraves aux efforts visant à inclure les femmes dans la consolidation de la paix et la prise des décisions. Dans de nombreux pays sortant d'un conflit, les femmes sont confrontées à des obstacles considérables et à de la résistance, et risquent grandement leur vie lorsqu'elles participent aux initiatives visant à façonner l'avenir de leurs pays. Les clubs Dimitra en Afrique, mis en place par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, sont un exemple d'initiative novatrice destinée à accroître la participation des femmes à la consolidation de la paix. Les femmes qui en font partie jouent un important rôle de médiatrices dans les conflits.

28. La promotion de l'égalité des genres revêt de l'importance dans le contexte général de la prévention de la violence, car l'ampleur de l'inégalité de genre dans une société donnée témoigne de l'existence de niveaux élevés d'exclusion et de la tendance de cette société à recourir à la violence pour régler les conflits.

29. La violence fondée sur le genre, qui trouve ses racines profondes dans l'inégalité de genre, reste un problème mondial systémique qui transcende les différences d'âge, de statut socioéconomique et de niveau d'éducation et les frontières géographiques. Plus d'une femme sur trois dans le monde subira des violences d'une forme ou d'une autre au cours de sa vie. Le nombre alarmant d'attaques et d'actes de menace et de harcèlement en ligne et hors ligne dirigés contre les femmes demeure une source de préoccupation. Pendant le confinement total imposé dans le cadre de la COVID-19, on a constaté une forte augmentation des actes de violence à l'égard des femmes dans le monde entier, les informations reçues faisant état d'un accroissement de plus de 25 % dans les pays qui disposent de systèmes de signalement. Le confinement total a également favorisé l'impunité, qui a été aggravée par l'absence de lois sur la protection contre la violence domestique dans un quart des pays du monde. Dans son appel à la paix dans les foyers, le Secrétaire général a exhorté tous les gouvernements

à faire de la prévention et de la réparation de la violence à l'égard des femmes un aspect central de leurs plans nationaux de lutte contre la COVID-19⁴.

Encadré 5

Investir dans des activités de consolidation de la paix menées par des femmes et des jeunes

Dans le cadre de son Initiative pour la promotion des jeunes et de l'égalité des sexes, le Fonds pour la consolidation de la paix soutient les organisations de la société civile en leur octroyant directement des financements en faveur de la consolidation de la paix. Le Fonds demande à tous les bénéficiaires de l'Initiative d'allouer au moins 40 % de la subvention demandée à des organisations nationales et locales de la société civile, en particulier des organisations dirigées par des femmes et des jeunes, notamment sous la forme de subventions secondaires directes, d'activités de renforcement des capacités et de versements directs destinés à financer ces activités. Il les encourage également à dialoguer activement avec les populations, les parties prenantes et les organisations de la société civile locales et à les consulter pendant la conception, la planification, l'exécution, le suivi et l'évaluation des projets. Entre 2017 et 2019, il a alloué plus de 33 millions de dollars à 27 organisations de la société civile dans le cadre de l'Initiative et de ses activités courantes.

30. Près de 80 millions de personnes ont été déplacées de force dans le monde. Elles sont vulnérables à l'exclusion, à la stigmatisation et à la discrimination. Dans les milieux fragiles et touchés par un conflit, il peut y avoir des tensions entre déplacés et communautés d'accueil. Les efforts qui visent à promouvoir, compte tenu des conflits, des solutions durables pour les personnes déplacées de force et qui sont axés sur les moyens de subsistance, l'éducation, le dialogue entre communautés d'accueil et populations déplacées et la cohésion sociale, constituent un investissement important en faveur de la paix.

V. Faire connaître et renforcer les valeurs communes pour promouvoir une culture de paix et du dialogue entre religions et cultures

31. Dans un contexte où les systèmes de valeurs communes et l'engagement en faveur des droits humains sont menacés, on peut recourir à la communication et à la plaidoirie pour mener des initiatives novatrices visant à sensibiliser toutes les populations et à faire en sorte qu'elles s'engagent davantage. Au cours de la période considérée, le système des Nations Unies a organisé une série d'activités de sensibilisation pour mettre en lumière les problèmes contemporains et promouvoir les valeurs communes et les droits humains comme fondements d'une culture de paix et du dialogue entre cultures et religions. De plus en plus, les initiatives de sensibilisation témoignent de l'existence d'un partenariat solide avec les organisations et les réseaux régionaux et sous-régionaux, les initiatives communes étant celles qui permettent au mieux de véhiculer les messages. Ces efforts de

⁴ Organisation des Nations Unies, « UN chief calls for domestic violence “ceasefire” amid “horrifying global surge” », 6 avril 2020, disponible à l'adresse suivante : <https://news.un.org/en/story/2020/04/1061052>.

communication de messages communs seront poursuivis afin de garantir la cohérence des positions des entités des Nations Unies et leur unité.

32. La diversité culturelle contribue au dynamisme et au bien-être des communautés, et favorise les échanges, l'innovation et la créativité. La compréhension mutuelle et le respect de la diversité, des droits et de l'égalité de dignité entre les différentes cultures sont des facteurs essentiels à l'édification de sociétés durables et pacifiques. Par exemple, les inscriptions annuelles sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité illustrent la manière dont de nombreuses communautés à travers le monde contribuent à l'instauration d'une culture de paix, notamment par des pratiques fondées sur la solidarité entre différents groupes ethniques. D'autres initiatives de l'ONU se sont appuyées sur le pouvoir des arts en tant que moyen et plateforme d'expression et de résilience. C'est le cas notamment de l'Art-Lab pour les droits humains et le dialogue de l'UNESCO, qui s'est associé au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour organiser, en février 2020, un atelier qui a débouché sur l'adoption d'un plan de travail visant à intégrer les arts et la culture dans les programmes de développement et les programmes humanitaires.

Encadré 6

Sensibiliser aux questions liées aux migrations grâce au cinéma

Lors de l'édition 2019 du Festival international du film sur la migration de l'Organisation internationale pour les migrations, il a été présenté 32 films portant sur différents aspects des migrations, avec plus de 700 projections qui ont attiré plus de 60 000 personnes. En utilisant le pouvoir du cinéma pour informer, divertir, éduquer et susciter un débat, le Festival a permis de braquer les projecteurs sur les questions sociales liées aux migrations et de créer des espaces sûrs pour la tenue de débats et d'échanges dans le respect. Le Festival est également un moyen novateur de normaliser les discussions sur les migrations grâce à la narration et de susciter une plus grande empathie envers les migrants, ainsi qu'une meilleure compréhension de leurs cultures et de leurs perspectives. Le Festival, qui en est à sa quatrième édition, compte plus de 350 partenaires et des centaines de sympathisants dans le monde entier, dont des gouvernements, des organisations non gouvernementales et des organisations de la société civile, et son rayonnement ne cesse de s'accroître.

33. L'ONU demeure résolue à éliminer l'injustice sociale et à lutter contre le racisme, les préjugés et la discrimination. À titre d'exemple, dans le cadre de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (2015-2024), le HCDH a organisé 2 manifestations régionales de haut niveau et 10 tables rondes qui ont permis de sensibiliser un millier de personnes aux valeurs communes que sont la diversité, l'égalité raciale et la non-discrimination. Autre exemple, en novembre 2019, l'UNESCO s'est associée au Musée de l'Homme en France pour organiser une série de cours magistraux visant à faire mieux comprendre le racisme et la discrimination aux jeunes. Les 250 étudiants qui y ont participé se sont engagés à agir dans leurs communautés et leurs classes et ont reçu un guide pratique visant à les former à devenir des formateurs. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif général d'échange de connaissances et de bonnes pratiques en matière de promotion du dialogue entre les cultures, la Commission de l'Union africaine, l'UNESCO et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

(ONU-Femmes) ont coorganisé en septembre 2019 la première édition du Forum panafricain pour une culture de la paix en Afrique (Biennale de Luanda), qui a réuni divers acteurs africains.

34. Les médias peuvent grandement aider à faire davantage entendre la voix des groupes marginalisés et à sensibiliser un large public aux questions clés. À la suite du concours « code 4 peace » organisé en juin 2019 par ONU-Femmes dans la province de Bamiyan en Afghanistan, qui était le plus grand hackathon jamais organisé dans ce pays, un programme de mentorat a été créé à l'intention des jeunes codeuses afin de les aider à continuer d'œuvrer à la promotion de la paix. Le développement des compétences numériques dans le domaine des médias peut être un important moyen de permettre aux jeunes femmes d'accéder à l'égalité et de contribuer davantage à la consolidation de la paix dans leurs communautés. Grâce au Fonds de solidarité pour la jeunesse, l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies a octroyé des fonds de démarrage à cinq organisations dirigées par des jeunes à Eswatini, au Kenya, au Liban, à Sri Lanka et en Ouganda aux fins de l'exécution de projets de promotion de la paix et du pluralisme par les médias, le théâtre et le sport.

35. Partout dans le monde, les restrictions imposées à la circulation de l'information et à la liberté d'expression et de presse contribuent à rétrécir encore plus l'espace civique. L'existence de politiques restrictives peut entraver la concrétisation des avantages que pourraient offrir à long terme les efforts visant à instaurer une culture de paix. Dans le cadre de la promotion de la liberté d'expression, l'UNESCO contribue à la formation des journalistes aux méthodes de communication d'informations tenant compte des conflits, à la sécurité des journalistes et à l'autorégulation des médias, et collabore avec des associations locales, notamment en Afghanistan, au Myanmar et en République arabe syrienne.

36. En outre, l'ère numérique a engendré plusieurs problèmes, notamment en matière de sûreté et de sécurité en ligne, lesquels peuvent ébranler les valeurs communes et l'engagement collectif en faveur des droits humains, et faire obstacle à la réalisation de plusieurs des objectifs de développement durable. L'Indice de cybersécurité dans le monde comporte des orientations permettant aux pays de déterminer les domaines dans lesquels il convient d'apporter des améliorations en matière de cybersécurité et d'harmoniser leurs pratiques avec celles des autres pays, ce qui aide à renforcer la cybersécurité dans le monde. La troisième version de l'Indice a été publiée en 2019 et 155 pays ont activement participé à son élaboration, ce qui représente une augmentation de 48 % depuis la publication des premiers résultats de l'Indice en 2015.

37. La place centrale des droits humains dans les travaux de l'ONU a été mise en avant dans les initiatives de lutte contre le racisme et la montée de la discrimination, des discours de haine, de la xénophobie, de l'antisémitisme, de la maltraitance des migrants et de la violence sexuelle et fondée sur le genre, et rappelée dans la Stratégie et le Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine et la note d'orientation sur la lutte contre les discours de haine liés à la COVID-19, ainsi que dans l'appel à l'action en faveur des droits humains lancé par le Secrétaire général. Un exemple concret d'approche fondée sur les droits humains est la Convention-cadre relative à l'éthique du tourisme, qui a été adoptée par l'Assemblée générale de l'Organisation mondiale du tourisme en septembre 2019 et dans laquelle les parties se sont engagées à développer le tourisme et à accroître sa contribution à la paix, à la prospérité et à la promotion des droits humains.

VI. Établir des partenariats en faveur de la promotion d'une culture de paix et du dialogue entre religions et cultures

38. Promouvoir une culture de paix par le dialogue entre cultures et religions exige de mener des initiatives concertées et interpilliers. Les partenariats peuvent jouer un rôle crucial à cet égard en permettant de tirer parti des ressources et des réseaux pertinents pour faire avancer la réalisation d'objectifs communs. Il existe des exemples notables de la manière dont l'ONU s'efforce de renforcer le dialogue par la coopération avec les gouvernements, les organisations internationales, les organismes régionaux, la société civile et le secteur privé. Au Sahel, une région de plus en plus en proie à la montée de l'extrémisme violent, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix soutient les efforts que déploie l'équipe de pays des Nations Unies au Burkina Faso pour créer une infrastructure nationale pour la paix, qui vise à améliorer la coordination entre les institutions nationales et à aider les acteurs locaux à s'approprier davantage les initiatives menées en faveur de la cohésion sociale. Ce mécanisme est mis en place dans le cadre d'une procédure inclusive à laquelle participent diverses parties prenantes (représentants du Gouvernement, société civile, groupes de femmes et responsables religieux et communautaires).

39. Par ailleurs, tout au long de la période considérée, 2 055 Volontaires des Nations Unies ont servi dans 17 missions de maintien de la paix et missions politiques spéciales des Nations Unies et contribué à la consolidation de la paix dans les pays où ils avaient été affectés. Les partenariats stratégiques continueront d'être systématisés afin de maximiser leur impact et de garantir leur durabilité à long terme, ainsi que de renforcer la coordination au niveau national.

40. Au niveau national, les équipes de pays des Nations Unies prennent des mesures pour renforcer les partenariats en faveur de la mise en œuvre du Programme 2030, dans le cadre du repositionnement. De même, les coordonnateurs résidents sont désormais chargés d'appliquer une stratégie à l'échelle du système en matière de partenariats au niveau national et de mobiliser les ressources et les réseaux de divers organismes afin de donner de l'ampleur aux initiatives. Les nouveaux emplois entièrement consacrés aux partenariats créés au sein des bureaux des coordonnateurs résidents constituent un « point d'entrée unique » destiné à favoriser la cohérence de la collaboration des entités des Nations Unies avec les acteurs du développement et à aider les équipes de pays à mettre à profit les partenariats pour appuyer les efforts nationaux. La nouvelle Stratégie de la Banque mondiale en matière de fragilité, de conflit et de violence peut contribuer au renforcement du partenariat stratégique entre cette institution et l'ONU au niveau national, sur la base du Cadre de partenariat entre l'ONU et la Banque mondiale pour les situations de crise, établi par le Secrétaire général et le Président de la Banque mondiale en avril 2017.

41. La coopération interinstitutions visant à mettre à profit les ressources et les mandats est également notable dans le contexte des déplacements forcés. Pour garantir la protection et le bien-être des réfugiés et pour leur rendre la dignité et leur redonner une raison d'être, il est essentiel de leur fournir, ainsi qu'aux communautés d'accueil, des débouchés économiques leur permettant d'accéder à un emploi décent. Par exemple, au Liban, l'Organisation internationale du Travail, l'UNICEF et le PNUD ont, avec l'aide du Fonds pour la consolidation de la paix, mis en œuvre un programme d'emploi pour la paix dans le cadre duquel des réfugiés syriens et des communautés d'accueil de différentes religions et cultures ont mené conjointement des activités génératrices de revenus. Ces débouchés économiques ont contribué à créer un climat de confiance, d'éducation civique et de coexistence pacifique. Ce lien

a également été réaffirmé à l'issue d'une évaluation des effets de l'assistance pécuniaire dans l'établissement humain de Kalobeyei (Kenya), laquelle a été menée par le HCR et son partenaire, CDA Collaborative Learning Projects, qui ont constaté que l'argent liquide servait de « connecteur » clef entre les réfugiés et leurs hôtes, car il avait notamment contribué à renforcer la cohésion sociale dans les relations commerciales.

Encadré 7

Promouvoir l'égalité des genres et offrir davantage de possibilités aux femmes et aux filles au Sahel

Dès le début de l'exécution du projet « Autonomisation des femmes et dividende démographique au Sahel », financé par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et la Banque mondiale, il a été jugé que l'établissement d'un réseau de chefs religieux issus de différentes confessions était un facteur essentiel si l'on voulait faire en sorte que le projet contribue à la promotion de l'éducation des filles, y compris en matière de sexualité, et de la planification familiale, ainsi qu'à l'élimination des mutilations génitales féminines et des mariages d'enfants. Le projet a été lancé à la demande des Gouvernements béninois, burkinabé, ivoirien, malien, mauritanien, nigérien et tchadien et exécuté avec l'appui technique du Bureau régional du FNUAP pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale. La participation d'organisations non gouvernementales de femmes a particulièrement été utile au règlement des problèmes liés au respect des droits humains des femmes et des filles.

42. De plus en plus de partenariats sont noués avec les entreprises de technologie, les médias et les plateformes de médias sociaux. Par exemple, le PNUD a, en association avec Facebook et le Gouvernement bangladais, soutenu un mouvement numérique en faveur de la paix qui a jusque-là permis à plus de 10 000 jeunes de prendre des mesures de lutte contre l'extrémisme violent. En outre, alors que les terroristes et autres extrémistes violents et leurs sympathisants ont continué d'exploiter les technologies de l'information et des communications pour communiquer, véhiculer de la propagande, transmettre des directives et mener des attaques et les faire connaître, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme a continué de collaborer avec les entreprises de technologie et de soutenir les efforts déployés par le secteur pour lutter contre le détournement par les terroristes et autres extrémistes violents des moyens informatiques et de communication.

43. Comme il l'a fait au cours des dernières années, le système des Nations Unies a continué de renforcer sa coopération avec les organisations et réseaux d'inspiration religieuse pour encourager l'échange de connaissances, l'élaboration de directives et la mise en place de dispositifs de contrôle à l'échelle du système, et l'exécution d'activités et de programmes communs. Pour le présent rapport, la moitié des entités des Nations Unies ayant répondu ont parlé de la manière dont les chefs religieux et les organisations d'inspiration religieuse agissaient en tant que partenaires et interlocuteurs clefs dans des domaines allant de la prévention des conflits et de l'extrémisme violent, des discours de haine, des processus démocratiques et de la violence sexiste, à l'amélioration de la santé procréative et de la protection de l'environnement, en passant par la gestion du patrimoine. Les réseaux internationaux se sont élargis. C'est le cas notamment de l'Équipe spéciale interinstitutions sur la religion et le développement, qu'ont rejoint 25 entités des Nations Unies au cours de la décennie qui a suivi sa création. Le conseil consultatif multiconfessionnel de l'ONU, qui a été créé récemment et qui est composé de 40 représentants de haut

niveau issus de diverses organisations d'inspiration religieuse partenaires, donne des conseils stratégiques à l'Équipe spéciale et mène des activités de sensibilisation et d'information en matière de droits humains. Dans le cadre de son initiative « Faith for Earth », le Programme des Nations Unies pour l'environnement coopère avec l'Union africaine, l'Union européenne et le Forum économique mondial, ainsi qu'avec des organisations intergouvernementales telles que l'Organisation de la coopération islamique, pour associer les organisations d'inspiration religieuse à l'action environnementale. La tendance croissante à l'établissement de partenariats avec des acteurs confessionnels a également été observée au niveau national. Par exemple, en mars 2020, les communautés religieuses de tout l'Iraq ont adopté une déclaration interreligieuse sur la protection des victimes de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), qui était fondée sur le Plan d'action à l'intention des responsables et des acteurs religieux en vue de prévenir l'incitation à la violence pouvant conduire à des atrocités criminelles. C'était la première fois qu'elles affirmaient conjointement qu'il fallait rendre justice aux victimes et aux survivants des crimes commis par l'ISIL et garantir leurs droits. Dans la déclaration, elles avaient souligné le rôle crucial que les chefs religieux pouvaient jouer pour ce qui était de bâtir une société pacifique et inclusive et noté que leur participation était essentielle pour garantir l'efficacité du soutien aux survivants de l'EIIL, pour contrer l'idéologie violente, la méfiance et la peur, et pour rassembler les populations afin de trouver un terrain d'entente sur la base des principes d'humanité.

44. Les acteurs confessionnels ont également été des partenaires clefs dans les efforts déployés en réponse à la COVID-19 en émettant des déclarations publiques et en donnant des conseils en matière de santé au niveau local. Par exemple, l'UNICEF et Religions for Peace ont lancé, en avril 2020, une initiative multiconfessionnelle visant à mettre en pratique la foi pour lutter contre la COVID-19, laquelle a réuni les dirigeants des 12 grandes traditions spirituelles mondiales afin qu'ils sensibilisent le public aux conséquences de la pandémie de COVID-19 sur les enfants.

VII. Conclusion

45. Les diverses formes de dialogue entre cultures et religions ont continué de jouer un rôle essentiel dans la promotion de la diversité culturelle et du développement durable et la lutte contre les causes profondes de la violence et des conflits. La COVID-19 a mis au jour de profondes failles dans les sociétés. Les griefs et les vulnérabilités qui existaient déjà se sont exacerbés et se sont enracinés. C'est la raison pour laquelle la prise en compte des situations de conflit et le respect des droits humains doivent être au centre de la relance après la COVID-19 et de la prévention des futures crises. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur la consolidation et la pérennisation de la paix (A/74/976-S/2020/773) et dans l'appel à l'action en faveur des droits humains lancé par le Secrétaire général, notre condition d'êtres humains et nos valeurs humaines doivent être une source d'unité et non de division en temps de crise.

46. Le système des Nations Unies a continué d'axer son soutien sur la prévention des crises et la lutte contre les facteurs de conflit par l'analyse, l'échange de connaissances, le renforcement des capacités, l'appui au dialogue, la sensibilisation et la promotion des valeurs communes et des droits humains comme fondements d'une culture de paix. Les entités des Nations Unies se sont également fortement mobilisées en faveur de l'application de la Stratégie et du Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine, compte tenu de la montée de ce phénomène, notamment en ligne. Le système des Nations Unies a également intensifié sa collaboration avec les acteurs religieux et confessionnels, notamment en faisant d'eux des interlocuteurs dans l'exécution des programmes.

47. Les jeunes et les femmes ont été au centre de l'action et de l'engagement des entités des Nations Unies au niveau national. Des résultats encourageants peuvent être constatés, notamment dans les initiatives de consolidation de la paix menées par les jeunes et dans les réseaux de médiatrices. Toutefois, il convient d'accroître la participation des femmes, des personnes handicapées et des jeunes aux processus officiels de consolidation de la paix et de prise des décisions, comme l'a affirmé le Conseil de sécurité dans ses résolutions [2250 \(2015\)](#), [2419 \(2018\)](#), [2475 \(2019\)](#) et [2535 \(2020\)](#), ainsi que dans ses résolutions sur les femmes et la paix et la sécurité. Il faudrait également promouvoir et rendre plus visibles les récits positifs qui montrent la contribution de ces groupes à l'instauration d'une culture de paix.

48. D'un point de vue opérationnel, et conformément au programme de réforme de l'ONU, le système des Nations Unies continue de renforcer les initiatives interpilliers, la coopération multipartite et les partenariats. Les réformes menées par l'ONU dans les domaines de la paix et de la sécurité, du développement et de la gestion, et de l'architecture de consolidation de la paix donnent déjà des résultats et laissent entrevoir la promesse d'un renforcement de la collaboration entre les différents piliers. Les efforts déployés à cet égard resteront une priorité.

49. La recherche de la paix est une tâche continue fondée sur les choix que nous faisons et les décisions que nous prenons au quotidien. C'est en promouvant une culture de paix que nous assurons le dialogue avec ceux qui sont différents de nous. Le respect, l'empathie et la protection des droits humains et de la dignité doivent guider cette tâche, même dans les circonstances les plus difficiles. À cet égard, il importe de créer les conditions permettant à la société civile et aux médias de jouer pleinement leur rôle.

50. Il importe également de veiller à ce que les communications numériques contribuent à la paix et à ce qu'elles ne soient pas utilisées à mauvais escient pour répandre la haine, la désinformation et l'extrémisme. Les discours de haine, notamment en ligne, sont devenus l'une des méthodes les plus fréquentes de diffusion de messages et d'idéologies qui engendrent la division et la discrimination. C'est pour neutraliser ce poison qu'ont été lancés la Stratégie et le Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine. La Stratégie et le Plan d'action sont une réponse à la montée inquiétante de la xénophobie, du racisme et de l'intolérance, y compris l'antisémitisme et l'islamophobie, dans le monde. Les discours de haine sapent la cohésion sociale, érodent les valeurs communes et peuvent constituer un terrain fertile pour la violence, compromettant ainsi la paix, la stabilité et le développement durable, de même que la réalisation des droits humains pour tous et pour toutes.

51. Alors que le monde s'efforce de sortir de la pandémie et qu'il œuvre à une reprise économique solide, le Secrétaire général invite tous les acteurs à redoubler d'efforts pour cultiver la paix au quotidien. Il est possible de tirer parti de la dynamique de la Décennie internationale du rapprochement des cultures (2013-2022) pour renforcer la coopération de l'ONU et le soutien apporté aux pays en vue de régler les problèmes actuellement rencontrés dans ce domaine.

52. En outre, la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable donne à la communauté internationale une occasion importante de promouvoir une culture générale de paix, guidée par les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.